

## Fausse attestation dans une procédure mais qui ne porte pas de préjudice

Par **Lhimec**, le **15/02/2019** à **07:59**

Que risque l'auteur ayant rédigé une fausse attestation dans une expertise judiciaire qui n'a pas été retenue dans le jugement au tgi.

Une plainte en civile a été engagée, il n'y a pas de conséquences financières pour la victime.